

RÈGLEMENT TENTATIVE DE RECORD DU MONDE DE DESCENTE AUX FLAMBEAUX

30 JANVIER 2020 CHAMROUSSE

1. Organisateur :

L'Université Grenoble Alpes et Chamrousse sont co-organisateurs de l'événement.

2. Conditions de participation :

La participation est ouverte à toute personne capable de descendre en ski ou snowboard de débutant à confirmé avec au minimum la troisième étoile.

Il est demandé aux skieurs de maîtriser les virages de base skis parallèle, de différents rayons et sur différents terrains et types de neige, sur piste rouge, et aux snowboarders, de maîtriser virages et traversées sur piste rouge.

Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du ski ou snowboard et n'emprunter que le ou les itinéraires proposés et sous son entière responsabilité.

La participation à la manifestation est payante, au tarif unique de 5 euros (cinq euros) comprenant les frais de gestion 1 euro (un euro) par participant. Un flambeau sera fourni à chacun au départ de la descente après contrôle par huissier du comptage des participants. Il ne sera allumé qu'au départ de la descente.

Un accompagnement sera fait tout au long du parcours qui devra être strictement respecté par tous les participants.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est arrêté aux 2000 premiers inscrits.

3. Parcours et conditions d'annulation :

L'aire de départ est fixée au sommet de la télécabine de La Croix de Chamrousse 2250 m d'altitude. L'aire d'arrivée est située sur le front de neige de Chamrousse Recoïn 1650. L'organisation se réserve le droit de modifier les aires de départ et d'arrivée en fonction de l'enneigement. L'espace réservé à la manifestation sera indiqué le jour j.

En cas de force majeure, interdisant l'exploitation des remontées mécaniques ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la descente aux flambeaux.

En cas d'annulation de l'événement, il sera procédé au remboursement de la participation moins les frais de gestion.

4. Inscriptions :

Les participants doivent s'inscrire via la plateforme d'inscription, Il est demandé d'imprimer le ticket validant l'inscription pour présentation aux organisateurs le jour de la manifestation.

Chaque participant devra retirer le jour de la manifestation son forfait de ski auprès des services mis en place.

Le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météo ou d'instabilité du manteau neigeux.

Le comité d'organisation incite les compétiteurs à souscrire l'assurance annulation lors de l'inscription en ligne.

Si les remontées mécaniques ne fonctionnent pas : **annulation de l'épreuve, remboursement de l'inscription MOINS les frais de gestion.**

En cas de litige, seul le tribunal de Grenoble est compétent.

5. Responsabilité et assurance :

Le participant demeurera responsable des risques inhérents à l'activité glisse et à la descente aux flambeaux, y compris tout accident ou dommage dont il pourrait être responsable du fait de la pratique et devra souscrire tout contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour tous les dommages corporels, matériels ou immatériels pouvant être causés aux personnes ou aux biens.

Il ne pourra exercer aucun recours de quelque nature qu'il soit contre les organisateurs dans le cas où des accidents arriveraient à lui-même ainsi qu'à des tiers, ou à son matériel et ce pour quelque cause que ce soit.

Il convient aussi de rappeler que le secours sur piste est payant et que Chamrousse, exploitant du domaine skiable, vend des assurances spécifiques à ses caisses si nécessaire.

L'organisation couvre les participants uniquement dans le cadre de la course et non en cas de conduite ou pratique dangereuse.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets personnels lors de leur descente.

5. Equipement :

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la montée aux participants n'ayant pas les équipements relatifs à la pratique de sports d'hiver. Le port de vêtements chauds est obligatoire. Le port de casque est fortement recommandé. Un temps d'attente est à prévoir au sommet lors de la descente aux flambeaux.

6. Comportement :

Le respect des règles de conduite pour tous les usagers des pistes et des remontées mécaniques ainsi que des consignes des organisateurs est obligatoire. Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun débris sur le parcours de la descente aux flambeaux, ni d'être en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites.

7. Droit à l'image :

Dans le cadre de la promotion de la manifestation sur tous supports de communication, chaque participant autorise expressément l'organisateur de l'évènement, ainsi que ses ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Conformément à la loi vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Pour l'exercer, merci de vous adresser à data@chamrousse.com.